



PRÉFET DE L' ISÈRE

Direction départementale des
territoires

DDT 38/SLO/CONST

Dossier suivi par :
Annie MARTIN

Tel : 0436594349

annie.martin@isere.gouv.fr

COMMISSION CONSULTATIVE DÉPARTEMENTALE
DE SÉCURITÉ ET D'ACCESSIBILITÉ

Sous-Commission Départementale d'Accessibilité

Réunion du lundi 23 juillet 2018

AVIS DE LA CCDSA RELATIF A L'ACCESSIBILITE AUX
PERSONNES HANDICAPEES

Procès verbal de la réunion

Textes de référence

Code de la construction et de l'habitation, notamment les articles L. 111-7 à L. 111-8-4 et les articles R. 111-18 à R. 111-19-47 ;
Arrêté du 9 décembre 2014 ;
Arrêté du 15 décembre 2014 ;
Arrêté du 27 avril 2015 ;
Arrêté du 20 avril 2017

DOSSIER N° AT 038 249 18 1 0003

Commune : MONTBONNOT ST MARTIN

Demandeur : ASPTT Montbonnot représenté(e) par M RODRIGUEZ Thierry

Adresse du demandeur : 787 chemin de la Croix Verte 38330 MONTBONNOT ST MARTIN

Nom établissement : Bâtiment administratif

Adresse des travaux : 787 Chemin de la Croix Verte 38330 MONTBONNOT ST MARTIN

Type : W Administrations, banques, bureaux / Catégorie ERP : 5

Nature des travaux : Travaux de mise en conformité totale aux règles d'accessibilité d'un bâtiment administratif (espace de formation de 50 m²)

PRESCRIPTIONS ET RECOMMANDATIONS

- Il serait souhaitable de prévoir, au bureau d'accueil, une boucle à induction magnétique pour les personnes malentendantes.

AVIS DE LA COMMISSION

La commission émet un **avis favorable** à la réalisation de ce projet. Cet avis est assorti des prescriptions et recommandations énumérées ci-dessus.

A GRENoble, le lundi 23 juillet 2018

Pour le Préfet

La présidente de la commission



Mme COURTAT-GOILLOT Anne